

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel

PERIODES	OPERATIONS DU MOUVEMENT DEPARTEMENTAL
Pour mémoire :	<p><u>Diffusion des circulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de permutations informatisées - Demande de postes adaptés / allègements de service - Demande de départ en formation CAPPEI - Demande d'intégration des instituteurs dans le corps des PE - Demande de mise en disponibilité – détachement -réintégration - Demande de congé de formation professionnelle - Demande d'exeat-ineat - Demandes de temps partiels - Liste d'aptitude direction d'école 2 classes et plus - Pré-mouvement école inclusive - Liste d'accès direction 9 classes et plus, direction écoles en REP - Liste d'accès adjoint écoles en REP
AVRIL	<ul style="list-style-type: none"> - Lundi 24 avril : Ouverture du serveur SIAM/I-PROF pour la saisie des vœux pour le mouvement départemental de la rentrée 2023 + publication des postes vacants et susceptibles de l'être (important : tout poste doit être considéré comme susceptible d'être vacant)
MAI	<ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 05 mai (midi) : Fermeture du serveur (saisie des vœux) - Vendredi 12 mai : envoi des accusés réception avec barème initial - Vendredi 26 mai : date limite des recours sur barème par retour d'une édition de l'accusé de réception portant correction
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 02 juin : date prévisionnelle envoi des résultats du mouvement - Phase d'affectation postes provisoires jusqu'en juillet/août